

Jeudi 21 octobre 2010

---

## A propos d'une decision du tribunal administratif...

D'apres une depeche de VO News, le Tribunal Administratif de Cergy ne trouverait pas illégales les actions de communication (affiches sur les bus, par exemple) entamées par le Conseil général du Val d'Oise pour critiquer le projet de réforme des collectivités territoriales, proposé par le gouvernement.

Il est de tradition de ne pas commenter une décision de justice, dit on. Mais il n'est pas interdit d'en penser ce que l'on veut

Je ne peux m'empêcher de rappeler qu'il y a quelques mois le même Tribunal administratif de Cergy estimait régulière l'élection de la candidate de gauche aux cantonales d'Argenteuil, mais que le Conseil d'Etat en ayant jugé autrement, les électeurs ont eu le dernier mot et ont tranché sans ambiguïté en désavouant la politique du Conseil général.

### **Sur le fond, maintenant...**

Le Conseil général trouve de l'argent pour financer une campagne politique et partisane ... qui ne fait que reprendre les arguments du Parti Socialiste, et tout cela aux frais des contribuables, mais dans le même temps, il se déclare "pas assez riche" pour financer (par exemple) des activités du SAMU.

Quelle que soit la décision du Tribunal administratif, cela peut (au minimum) interroger l'électeur !

Publié dans : [Le Conseil général](#) - Par Philippe Métézeau

---

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)